

à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde, accord qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. En raison de sa nature, je propose en outre que, si vous y donnez votre assentiment, ledit Accord ne puisse être résilié que si l'une des parties donne avis à l'autre douze mois à l'avance, par écrit, de son intention de mettre fin audit Accord.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

Ottawa, le 24 octobre 1962
Le Chargé d'Affaires ad interim,
IVAN B. WHITE

N° 218
Monsieur le Chargé d'affaires,
L'honorable Howard C. Green
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures
Ottawa

Le Gouvernement du Canada a l'honneur de vous adresser ses vives félicitations pour l'adoption de l'Accord relatif à la coordination et à l'utilisation des fréquences radiophoniques de plus de trente mégacycles par seconde, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse. En raison de sa nature, je propose en outre que, si vous y donnez votre assentiment, ledit Accord ne puisse être résilié que si l'une des parties donne avis à l'autre douze mois à l'avance, par écrit, de son intention de mettre fin audit Accord.

H. C. GREEN
Secretary of State
for External Affairs

Le Chargé d'Affaires
ad interim
IVAN B. WHITE

The Honourable Ivan B. White,
Charge d'Affaires ad interim,
Embassy of the United States of America,
Ottawa.

The Honourable Ivan B. White,
Charge d'Affaires ad interim,
Embassy of the United States of America,
Ottawa.